

Commune de FRANCHELEINS

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal Du jeudi 2 février 2023 à 19h30

-+--+--+-

L'an deux mille vingt-trois, le deux janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : Mme CHAUVOT Stéphanie, M. DESTHIEUX Hervé, Mme FARFOUILLON Brigitte (arrivée à 20h), M. GUIDE Julien, Mme Laurianne HYVERNAT, Mme JOUBERT Marie, Mme JOURDAN Sylvie, M. LUCENET Thierry (pouvoir de M. DEROCHE), M. LUX Jean-Michel, Mme MARCHE Nathalie, M. MOLLARD Philippe (arrivée à 20h43), Mme MOUCHETTE Sabrina, M. MOYNE Sébastien, M. NOTIN Guillaume, Mme PERRILLAT MANDRY Monique (pouvoir de Mme FANGET), M. ROLLET Mathieu, M. VIVIEN-MAGNIEN Johan.

Excusé : M. DEROCHE Christophe (pouvoir à M. LUCENET), Mme FANGET Laure (pouvoir à Mme PERRILLAT-MANDRY),

M. DESTHIEUX est désigné comme secrétaire de séance.

-+--+--+-

Approbation du précédent compte-rendu.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Présentation du Conseil Municipal jeune

Arrivée de Mme FARFOUILLON.

Les jeunes élus viennent se présenter au conseil municipal, sous la houlette de Dylan BEAUDET, notre service civique. Ils présentent leurs idées pour améliorer l'école.

Parmi les projets, il est question d'un potager partagé, éventuellement en permaculture, sous les fenêtres des classes, dans des bacs.

Une petite cérémonie sera organisée pour la remise des insignes et écharpes aux conseillers municipaux jeunes.

Présentation du projet de panneaux photovoltaïques sur la commune

M. Romain NICOLAS vient présenter au conseil municipal son projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur la commune. Sa société, Force Motrice du Gelon, basée à Vonnas, développe des projets hydroélectriques et photovoltaïques : projets d'énergie renouvelables, avec recherche de site en fonction de diverses contraintes (pas d'impact environnemental ni de conflit d'usage).

Il en est venu à nous contacter, ainsi que les propriétaires des terrains, en raison de la présence d'un site dégradé qui correspondait aux recherches en question. Le Scot favorise l'implantation du photovoltaïque sur ce genre de terrain et tous les critères semblent rassemblés pour permettre un bon projet. Celui-ci pourrait faire 3 méga watts (équivalent consommation de 3 à 4000 personnes). Plusieurs évolutions réglementaires permettent d'accélérer la mise en place des petits projets de ce type. Dans cette idée, le projet global serait découpé en 3 zones (ancien auto-cross, une zone agrivoltaïque et une 3ème sur l'ancienne carrière). Ces 3 zones resteraient séparées par une zone ouverte permettant le respect de la bio-diversité.

Un dossier au cas par cas est déposé pour chaque zone à la DREAL pour savoir si une étude d'impact est nécessaire. Pour la partie de l'ancien auto-cross, la DREAL a rendu son avis (aucune étude d'impact n'est demandée) et il ne reste qu'une déclaration préalable à poser, ce qui permettrait une mise en œuvre à l'automne 2023. Une partie en espace boisé classé vient juste d'être replantée. Il est possible de diminuer le projet ou d'inclure le projet dans la révision du PLU. Certains membres du conseil expriment un désaccord sur la consommation du petit espace boisé classé, même si celui-ci a été défriché à blanc et replanté récemment.

Pour la zone 2, aucun arbre ne sera touché, ce n'est pas incompatible avec les ruches proches, et les terrains peuvent servir de pâture pour un éleveur ovin local.

La société est dans l'obligation de démanteler le parc en fin d'exploitation (95 % de recyclable sur les panneaux) et loue les terrains aux propriétaires.

La connexion électrique est faite en sous-terrain. Aucune liaison aérienne. La seule véritable construction est la centrale technique (7X3 mètres). Les panneaux sont sur table métallique avec pieux métalliques enfoncés dans le sol, sans béton.

En terme de maintenance, il y a 3 à 4 interventions par an avec une fourgonnette. Cela ne pose pas de problème d'entretien des accès.

M. ROLLET demande si c'est compatible avec une liaison mode-doux au nord du site. C'est possible et on peut envisager des panneaux pédagogiques.

Pour la commune, il y a une possibilité de récupération de 20 % de l'IFER.

M. ROMAIN pense que le projet fait sens sur cette zone sans conflit d'usage. Les 3 zones restent indépendantes.

M. ROMAIN ajoute que la présentation et la concertation avec la commune n'est pas une obligation mais répond à une démarche éthique de la part de sa société.

Arrivée de M. MOLLARD.

M. le Maire exprime son approbation du projet, étant sensible à l'intérêt public de ce genre d'exploitation.

M. le Maire demande au conseil de donner son avis :

Après délibération, le conseil municipal, à 9 abstentions (MM. NOTIN, MARCHE, JOUBERT, JOURDAN, PERRILLAT-MANDRY, MOUCHETTE, FANGET, ROLLET, MOLLARD) et 10 voix pour, émet un avis favorable au projet en précisant néanmoins que :

- le PLU ne sera pas modifié en particulier pour ce projet (avant la révision déjà en cours) ;
- une attention particulière sera portée à la préservation du cheminement doux à proximité, à l'espace boisé classé et au respect de la bio-diversité sur le site, notamment en laissant des passages pour les animaux.

Modification du conseil d'administration du CCAS

M. le Maire invite le Conseil Municipal à approuver la nomination de Mme Monique PERRILLAT-MANDRY à la vice-présidence du CCAS, dans le but de suppléer M. le Maire dans les fonctions de présidence de cette assemblée. Elle pourrait ainsi convoquer et présider les séances du CCAS en lieu et place de M. le Maire quand celui-ci ne peut être présent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, le conseil municipal approuve la nomination de Mme Monique PERRILLAT-MANDRY en tant que vice présidente du CCAS dans le but de suppléer M. le Maire au conseil du CCAS.

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des

crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Considérant le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 797 614,62 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 199 403,65 €, soit 25% de 797 614,62€.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Panneaux de rue et numérotation 3 278,63 € (art. 2152)
- Rachat fonds de commerce Auberge 25 000 € (art 2088)

TOTAL = 28 278,63€ (inférieur au plafond autorisé de 199 403,65€)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Décide d'autoriser le Maire à liquider les dépenses d'investissement listées ci-dessus pour un montant total de 28 278,63€.

Facture EDF

Monsieur le Maire expose que l'envolée des tarifs de l'énergie malgré le groupement d'achat d'énergie ont conduit à la réception d'une facture EDF d'un montant de 5 180,41€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à mandater cette facture EDF pour un montant de 5 180,41€.

Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Depuis le dernier conseil, M. le Maire a mandaté des dépenses à hauteur de 22 292,56€ , dans le cadre de la délégation du conseil municipal.

Rapport des commissions.

Scolaire et Jeunesse

Mme MOUCHETTE : les malettes PPMS sont en train d'être mises à jour, en fonction des normes en vigueur. Le chauffage des classes est adapté pour permettre quelques économies avec des gestes de bon sens. L'école prépare un concours de lecture, le 25 mars prochain au château d'Amareins. Nous avons eu un accident de travail à la cantine, assez sérieux, et il va y avoir également des formations, donc des remplacements à prévoir. Concernant les jeux de Cesseins, nous avons reçu un devis pour 3 jeux (2 balançoires et un toboggan avec toit, pour environ 13000 €. Concernant les filets autour du city, un devis de manchonnage, en partant de la structure d'origine, devrait nous parvenir prochainement.

Communication fleurissement

Mme CHAUVOT : réunion le 21 février pour la communication. Pour le fleurissement, un tour des massifs avec Bastien a été fait il y a 15 jours. Des guirlandes de Noël ont grillé, elles vont être remplacées. Les devis sont en cours.

Voirie et chemins

M. LUCENET : attente de différents devis pour l'élaboration du budget : Eiffage pour l'extension de 2 caméras de vidéoprotection vers la cantine (le devis de maintenance a également été validé). Nous sommes en attente des estimations d'Aintegra pour la voirie 2023 et l'aménagement du carrefour de la mairie.

Bâtiments

M. LUCENET lit le rapport de M. DEROCHE : FEA a réparé la porte défectueuse du local technique. Une télécommande supplémentaire a été mise en service pour l'alarme du local technique. Concernant

les travaux de la salle polyvalente, il reste quelques pièces électriques qui restent en attente de livraison, à installer. Il y a encore eu des dégradations en extérieur : baguettes d'angles de la cantine arrachées, tuiles cassées par un pavé jeté sur le toit, porte des toilettes de la buvette défoncée à coups de pieds. Nous sommes toujours dans l'attente de l'expertise pour les vitres de la salle polyvalente. Un radiateur dysfonctionne à l'école, il va être changé. Nous attendons un devis pour l'entretien de la toiture de la chapelle. Concernant l'extension de la mairie, le cabinet prépare le permis de démolir. L'économiste de flux est venu en mairie la semaine dernière pour présenter son rapport sur l'optimisation par audit des déperditions d'énergie. Ils pourront faire des propositions d'aménagement en ce sens.

- **Urbanisme et cimetière**

M. ROLLET: la réunion de présentation du PADD aux personnes publiques associées a été faite le 24 janvier. Concernant le PLU, l'Atelier du triangle est en liquidation judiciaire depuis vendredi dernier. Mosaïque environnement (co-traitant) va proposer de reprendre l'ensemble de la mission. Le débat sur le PADD va être un peu repoussé pour cette raison. Depuis le début de l'année, nous avons reçu 1 Permis de Construire, 1 Permis de Construire Modificatif, 6 Déclarations Préalables dont 4 pour des panneaux photovoltaïques. Réunion urbanisme de la CCVSC : 4 conseils ont été traités pour Francheleins sur 86 au total. Nous leur avons également posé 17 demandes d'instructions. Un nouvel instructeur est arrivé hier, mais il aura besoin d'être formé. Concernant le cimetière d'Amareins : des démarches auprès de paysagistes sont en cours pour la réfection des allées. Les panneaux de n° et de rue sont arrivés et en train d'être posés et distribués. Le SIEA a été consulté pour l'éclairage lié à l'aménagement de la grande rue et de l'église. Concernant la fibre, M.MAHE du SIEA est venu pour la complétude de la commune. Le chemin de St Pierre devrait être déployé d'ici octobre prochain. 80 dossiers de complétude sont en cours sur Amareins.

- **Numérique**

M. VIVIEN-MAGNIEN : le portier vidéo est commandé pour l'école. Une réunion pour les panneaux lumineux va avoir lieu lundi prochain.

Questions diverses.

- Entretiens annuels : la charge de travail à l'administration de la mairie est de plus en plus importante. Nous envisageons de passer le poste d'accueil à temps plein. M. Le Maire souhaite également revoir le régime indemnitaire, notamment les groupes de fonctions et le plafond des primes, afin qu'il puisse devenir un levier managérial.
- La démission de Mme MOUCHETTE de la CCVSC est actée, Mme FANGET a pris ses fonctions mardi dernier.
- M. le Maire et LUCENET ont rencontré les organisateurs des rallyes du coeur (contre les cancers pédiatriques). Au château de Vataneins, l'association rassemble 250 véhicules de prestige le 3 juin prochain et attend jusqu'à 4000 personnes entre 10h et 17h. Une réunion de présentation de l'événement aux associations franchelinoises est prévue le 22 février prochain pour savoir s'ils souhaitent y participer. Nous envisageons une communication importante vers les riverains pour anticiper les nuisances.
- M. le Maire rencontre les riverains du sud de la commune le 10 février à 18h30, suite à l'accident du mois dernier.
- M. le Maire demande son avis au conseil sur le projet de délibération sur le télétravail, avant son envoi au Comité Technique. Le conseil n'émet pas de restriction particulière.
- M. MOYNE remarque qu'il y a une nette amélioration de la propreté du point de collecte depuis la taille de la haie.
- M. GUIDE signale un fil de téléphone trop bas pour permettre l'entrée dans un champ par l'agriculteur. Ce point doit être à nouveau signalé à Orange.
- Mme FARFOUILLON signale que les travaux du syndicat de rivières sur la Calonne vont être réceptionnés le 10 février prochain.
- Mme PERILLAT-MANDRY signale que l'arrêt de bus des platanes est dégradé : il manque du gravier.
- Mme MARCHÉ signale qu'un espace enherbé au carrefour de la Croix (D933/chemin des Gourlandes) est dégradé. M. le Maire informe qu'il y a effectivement eu une intervention sur un regard d'assainissement qui s'enfonçait.
- Mme FARFOUILLON demande des nouvelles de l'avancée de l'enlèvement de l'épave vers la déchetterie : le PV Epave service est signé de ce jour. Elle devrait donc être enlevée sous peu.
- Le prochain conseil municipal est prévu jeudi 9 mars 2023 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

Le maire
J.M. LUX

Le secrétaire
H. DESTHIEUX